

CUNSIGLIU MUNICIPALE DI U 03/06/2024

Raportu n°7

Mission d'Assistance à Maitrise d'Ouvrage par le bureau spécialisé INTERVIA pour la réalisation de Cahier des Clauses Techniques Particulières conformément aux préconisations de travaux du cabinet INDDIGO pour créer la mobilité douce (cyclo pédestre PMR) sur certains axes communaux de Biguglia.

SERVIZIU INGENIERIA

Le Maire soumet au Conseil municipal le rapport suivant.

Le projet consiste à réaliser une mission d'AMO pour faciliter diverses consultations afin de choisir des maitres d'œuvre pour faire suite à l'étude INDDIGO réalisée pour la Commune de Biguglia. Cette mission intégrera les aménagements recommandés par le Cabinet en faveur des modes actifs sur Biguglia.

Axes concernés :

- Allée des Rossignols
- Les Routes du Collège, de Petrelle, de la Gare, de Cabanule, des Maraîchers, de l'Hippodrome et le Chemin de la Marana
- Les Rues Pascal Paoli, République et Vincentellu d'Istria
- Le projet de passerelle sur la RT 11

Mission AMO :

La mission AMO consistera à :

- Rédiger le Cahier des Clauses Techniques Particulières (CCTP) du marché de Maîtrise d'œuvre.
- Assister dans la rédaction des pièces administratives (critères de sélection, délais d'étude, etc.).

Le CCTP permettra également de fixer les missions des futurs maîtres d'œuvre, à savoir :

- De l'Avant-Projet (AVP) à l'Assistance aux Opérations de Réception (AOR).
- L'Ordonnancement, la Coordination et le Pilotage du Chantier (OPC).

Coût HT de l'opération :

| Prestataire | Travaux à entreprendre | Montants H.T. |
|---------------------|---|---------------|
| SAS INTERVIA Etudes | Mission Assistance à Maitrise d'ouvrage | 15.750,00 € |
| Total H.T. | | 15.750,00 € |
| Total TTC | | 18.900,00 € |

Le Plan de financement proposé au Conseil municipal est le suivant :

| | | |
|--|-------|-------------|
| Collectivité de Corse Dotation quinquennale | 50 % | 7.875,00 € |
| Cità di Biguglia | 50 % | 7.875,00 € |
| Total H.T. | 100 % | 15.750,00 € |

VU le Code général des collectivités territoriales,

Il sera donc demandé au Conseil municipal :

ARTICLE PREMIER : d'approuver l'opération pour réaliser une mission d'AMO pour créer la mobilité douce (cyclo pédestre PMR) sur certains axes communaux de Biguglia.

ARTICLE 2 : d'approuver le plan de financement comme exposé ci-dessus.

ARTICLE 3 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer toute pièce utile à la mise en œuvre de ce financement.